



HAL
open science

Le pastoralisme au Moyen Âge en vallée du Vicdessos, à travers la documentation écrite médiévale : Grands troupeaux et communautés paysannes

Florence Guillot

► To cite this version:

Florence Guillot. Le pastoralisme au Moyen Âge en vallée du Vicdessos, à travers la documentation écrite médiévale : Grands troupeaux et communautés paysannes. 2013. hal-00870874v1

HAL Id: hal-00870874

<https://hal.science/hal-00870874v1>

Preprint submitted on 8 Oct 2013 (v1), last revised 30 Oct 2014 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le pastoralisme au Moyen Âge en vallée du Vicdessos, à travers la documentation écrite médiévale : Grands troupeaux et communautés paysannes

Florence Guillot¹

à Jean Duvernoy

En vallée du Vicdessos, les actes documentaires ne permettent pas de remonter au-delà des dernières années du XI^e siècle.

Ce sont de bonnes copies d'originaux retraçant le mouvement de la réforme grégorienne qui eut pour effet le changement de mains de la quasi-totalité des établissements ecclésiastiques de la vallée. Ceux-ci devinrent dépendants de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse (Saint-Martin 2010), lors de donations par les membres du groupe nobiliaire dominant du Sabartès, de la parentèle *Amelius* : les Miglos, les Arignac, les Bompas, les Quié surtout, et jusqu'à des Marquefave.

On sait, par l'enquête archéologique et l'étude morphologique des habitats, que les villages casaliers étaient alors très largement majoritaires en haute vallée du Vicdessos. En place avant l'an Mil, leurs rapports privilégiés avec les activités agropastorales sont trahis par leurs positionnements à la limite des terroirs agricoles et pastoraux. L'organisation en vallées, au moins à Miglos (Guillot 2013) et autour de Vicdessos (vallée de *Saos*) (Guillot 2010, 50 et 57), permettait des fonctionnements de type communautaire nécessaires au pastoralisme en altitude et à tous les communs paysans.

Cependant, des conditions pratiques de l'exercice de ces activités nous ne connaissons quasiment rien. Le poids du pastoralisme montagnard est largement attesté dans toutes les études palynologiques (Galop 1996 171 et suiv.) qui ont été réalisées en nombre dans les tourbières à l'amont de la vallée du Vicdessos. Il s'agissait d'une activité majeure et ancienne, qui débuta en Pyrénées nord-centrales plusieurs millénaires avant notre ère, probablement à la fin de l'époque Néolithique. De plus, il a été démontré, par les mêmes sources palynologiques, qu'au milieu du Moyen Âge, voire un peu plus tôt, dès les temps carolingiens, toutes les activités humaines s'intensifièrent très nettement, et que parmi elles, le pastoralisme formait une part essentielle : dans les tourbières de Soulcem et de Bassiès, l'accroissement des indices pastoraux précède ceux des pollens culturels (Galop 2006 191). Ces productions restèrent primordiales jusque très récemment. Dans le même ordre d'idée, l'étude de la faune du *castrum* comtal de Montréal-de-Sos, situé au-dessus de Vicdessos, indique l'extrême faiblesse de la part du sauvage dans l'alimentation carnée de la garnison qui occupa la fortification (Massendari ssresse). De la fin du XII^e siècle à celle du XIV^e siècle, la triade domestique y était presque l'unique source d'alimentation animale, avec le bœuf en priorité, si l'on se détermine en fonction du poids de viande consommée, alors que les ovi-caprinés étaient plus nombreux, si l'on dénombre le nombre d'animaux consommés. Dans cette alimentation, les animaux estivants étaient donc très largement majoritaires, tandis que le porc était minoritaire.

¹ CNRS Traces-terrae.

Finalement donc, lorsque l'activité pastorale apparaît pour la première fois dans la documentation écrite, au XIIe siècle, elle est déjà multimillénaire, et surtout fondamentalement constitutive de la société en place.

Or, en sus, cette première documentation écrite est partielle : elle n'est qu'aristocratique et ecclésiastique : elle illustre le second mouvement de donation du groupe nobiliaire vers des établissements ecclésiastiques, celui qui enrichît les nouveaux établissements cisterciens, et en premier lieu les abbayes de Boulbonne, Combelongue ou Grandselves².

On donna alors essentiellement des droits sur les pâturages. C'est donc qu'on en disposait, parce qu'ils étaient d'origine publique, et que les aristocrates donateurs étaient soit les comtes de Foix, soit les héritiers du grand groupe nobiliaire des *Amelius Simplicius*, en charge de tous les droits publics au cours du Moyen Âge central.

Cette appartenance des usages de la haute montagne pastorale au groupe des droits d'origine régaliennne dépendants de la haute aristocratie régionale est corroborée dès la fin du XIe siècle et confirmée au XIIIe siècle dans quelques documents régionaux. Ainsi, vers 1095, Guitard Isarn de *Caboet*, aristocrate du versant sud, principal seigneur laïc autour des vallées d'Andorre, dote sa fille et son gendre de communs (...) situés au nord de l'Andorre, à charge de les défendre contre les atteintes des habitants du nord (dits Toulousains) et de l'est (dits Cerdans). Trois aristocrates présents étaient représentants des Toulousains : Arnaud de Château-Verdun, Aton Arnaud de Quié et Guilhem de Lordat. Ce sont bien ces hauts aristocrates qui détenaient les droits sur les pâturages du versant nord, limitrophes de ceux des vallées d'Andorre. À cette époque, point de comtes de Foix parmi eux, car ils étaient encore peu présents sur le secteur, même si leur *potestas* s'élargissait alors pesamment. Autre indice de l'intégration des usages des estives aux droits publics détenus par la haute aristocratie : au moment où le pouvoir comtal devint finalement suzerain sur la haute vallée du Vicdessos, à la fin du XIIe siècle, un accord oral fut conclu entre les hommes de la vallée de Sos et le comte de Foix Ramon Rotger (1188-1123). On ne le connaît que par sa mise par écrit, sous la forme de franchises conformes à l'usage à la fin du XIIIe siècle³. Au moment où l'écrit devint la règle (Guillot 2010, 54), ces droits d'usages, anciens, qui régissaient les relations entre la communauté et l'autorité publique, furent simplement rédigés, mais rien n'indique qu'ils aient alors évolué⁴. Les premières chartes rappellent l'ancienneté de ces droits pour les justifier. Ils incluaient effectivement les droits sur le milieu non agricole : les pâturages, la forêt (droit de couper du bois, de charbonner), les eaux (par exemple le droit de pêche), etc. Le monde paysan médiéval en haute montagne ariègeoise était bien pluriactif : agro-sylvo-pastoral et les activités paysannes étaient bien fondées sur une relation directe entre notables des villages casaliers et autorité publique dont dépendaient de nombreuses ressources, qui sont aujourd'hui souvent encore domaniales.

L'activité pastorale des habitants du Vicdessos s'exerçait donc en grande partie librement, mais avec l'accord du pouvoir public. Aucune taxe de l'usage des estives, ni des animaux pâturant ou même des agneaux nés sur l'estive, n'est jamais mentionnée, sauf celle sur les

² Le monastère de Boulbonne était située au nord de la plaine ariègeoise, à la confluence avec la Garonne. L'abbaye de Grandselves était à quelques lieues à l'est de Toulouse.

³ Deux textes ont été accordés à une année d'intervalle, en 1272 et 1273. AD09, 1C163, f°106 et 93.

⁴ Ils évoluèrent lors de l'accroissement considérable d'une nouvelle activité économique d'importance, entre la fin du XIIIe siècle et le milieu du XIVe siècle, la métallurgie hydraulique (Guillot 2010, 54).

ventes des animaux⁵. C'est fort certainement ce système qui servit d'exemple à l'élaboration de la taxation et de l'organisation de la production du fer à la fin du XIIIe siècle et au cours du XIVe siècle, puisque l'extraction du fer fut accordée librement, tandis que la vente du minerai fut taxée (Guillot 2010).

Les donations des puissants aux abbayes confirment bien la réalité de ce pouvoir comtal et seigneurial sur la montagne, puisque que les aristocrates peuvent librement donner aux abbayes.

Cette faculté de disposer pour les abbayes de droits qui étaient précédemment délégués aux communautés pose tout de même problème : comment se réglait le partage entre les différents usagers de l'estive ?

Or, en haute vallée du Vicdessos, l'abbaye de Boulbonne fut un acteur puissant et actif à partir de la fin du XIIe siècle. Suite à la série de donations qui eurent lieu dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'abbaye fonda une grange dite du Sabartès, spécifiquement dédiée au pastoralisme⁶. Elle était plus éloignée de la maison mère qu'il n'était l'usage pour les granges cisterciennes, mais son activité originale et spécifique justifiait cet éloignement. Située à Génat⁷, à l'aval de la vallée du Vicdessos, elle s'insérait à la croisée des pâturages des montagnes du Vicdessos et de ceux de Rabat qui formaient sa zone d'activité. Il semble, qu'au XIIe siècle, ce soit surtout ceux de Rabat, Gourbit et Génat qui aient formé le pôle initial, car les premières donations furent celles du groupe familial autour du lignage de Rabat (Rabat, Pailhès, Marquefave, Quié, etc.). Il fallut attendre 1192 pour que le comte de Foix donne à l'abbaye de Boulbonne un premier bien, une maison dans le *castrum* de Tarascon⁸. L'évènement qui permit au monastère de s'implanter en haut Vicdessos, où seul le comte de Foix semble avoir disposé des estives auparavant⁹, fut une donation de Ramon Rotger, comte de Foix, à l'abbaye en 1198¹⁰ : le comte accordait tous ses droits de faire paître du bétail et de couper du bois sur toutes ses terres. Nul doute que cette donation considérable n'était pas exclusive et que l'abbaye devait partager ces droits avec d'autres, par exemple les habitants de la vallée de Sos, mais aussi avec les troupeaux des comtes. Une confirmation, en 1241, par Rotger Bernat, comte de Foix et fils du précédent, réaffirma l'autorisation pour l'abbaye de faire paître du bétail et de couper du bois sur toutes ses

⁵ AD09, E 87, f° 66r. Bernard de *Sono*, seigneur de Miglos, exempte les habitants de la vallée de Miglos de la taxe qu'ils payaient pour les bestiaux et le bois, vendus dans les limites de la vallée.

⁶ Les plus anciennes donations ayant permis la création de cet établissement pourraient être celle de la famille de Quié (avec l'accord de Guilhem de Marquefave et des Hommes de Génat) pour ce qu'elle possédait de la serre d'*Eleth* à *Calmas [Calamas] de Montisoriol* (Doat, 83, 21) et celle d'Arnaud de Château-Verdun en 1166 (Doat, 83, 10r), pour tout l'honneur qu'il avait dans le *terminium* de Génat, au lieu qui se nomme *Electus (=Eleth)*.

⁷ Vallée de la Grangette. La prospection a livré des vestiges dans une vaste baume (retailles nombreuses et tessons de céramiques) qui pourrait avoir été le site de la grange.

⁸ Doat, 83, 218r.

⁹ Ici encore, l'existence d'une « vallée » indique aussi que les communautés paysannes avaient des relations directes avec les plus hauts pouvoirs publics, ceux du roi ou de ses représentants, les comtes et que le pouvoir n'était pas médiatisé par des *nobiles* locaux.

¹⁰ Doat, 84, 150.

terres¹¹. L'abbaye de Boulbonne était alors l'abbaye des comtes, le lieu saint où ils se faisaient enterrer.

De manière analogue, les donations du groupe familial *Amelius Simplicius* autour du lignage de Rabat et des montagnes éponymes préservèrent aussi les droits des lignages nobiliaires donateurs et des habitants. En 1295, un acte explicita¹² que l'abbaye bénéficiait des pâturages de cette famille pour un nombre de bêtes défini (mais non précisé) et jusqu'à l'époque des labours, mais que les seigneurs de Rabat et leurs successeurs pouvaient faire paître leurs propres bêtes dans ces montagnes et, qu'en outre, ces permissions devaient respecter la « sauvegarde » des hommes de Gourbit et Rabat, c'est-à-dire un usage par la communauté paysanne du même type que celui des habitants de la vallée de Sos.

Les usages par plusieurs groupes d'intérêts différents durent être sources de conflits, notamment entre les grands troupeaux des abbayes ou des comtes et les plus petits troupeaux des communautés valléennes.

Les conflits entre paysans ne furent évidemment pas documentés avant le XIVe siècle, pas plus que ceux des communautés avec les abbayes ou les comtes : cette documentation là n'existe plus ou n'a peut-être jamais existé. Les premières chartes qui citent des communautés s'emparant - par la force - des estives de communautés voisines datent du début du XIVe siècle¹³.

Les antagonismes à l'intérieur même des communautés ne sont décrits qu'indirectement et dans un seul acte : en 1415, le seigneur d'Ornolac réorganisa la vie communale pour dynamiser un terroir probablement vidé par la grande crise : les syndics furent chargés, entre autre, de régler les litiges liés aux pâturages¹⁴.

On a largement affirmé que les traités dits de lies et passerries, entre communautés des deux versants (ici celles du Vicdessos et du *Val Ferrera*), apparaissant au XVIIe siècle (Pasquier 1917-22), étaient bien plus anciens que les premiers textes conservés. La réalité n'est pas aussi simple. Certes, les premières franchises au XIIIe siècle reconnaissaient bien la possibilité de commercer librement avec les communautés situées au sud, mais elles (ne font aucune mention de la possibilité de conclure des accords qu'ils aient trait aux estives ou pas. Il est plus logique de proposer que les lies et passerries apparurent avec la frontière, dessinée graduellement entre la fin du XIIIe siècle et le traité des Pyrénées en 1659. C'est la formalisation de cette limite, finalement de tracé linéaire et précis, en 1659, qui imposa que l'on passe des accords formels, écrits et renouvelés régulièrement. Le premier traité date justement de 1664. Qu'il ait repris des anciens accords oraux est fort possible mais c'est bien la nouvelle consistance de la frontière suite au traité qui imposa ce type d'accords. Ces traités restèrent en vigueur jusqu'à la Révolution.

¹¹ Doat, 84, f°149r.

¹² Doat, 85, f° 236r.

¹³ Les habitants de la vallée de Sos firent paître leurs animaux par la force à Laburat en 1308 (B.M.T., ms 638, 147 et AD09, 2 Mi1/R2, n° 20, n° 13, 295).

Jean Duvernoy (1992) mentionne des conflits en haute Ariège avec les Andorrans (Duvernoy 1977, II, 384)

¹⁴ AD09, E 89.

À la fin du Moyen Âge, certains conflits se réglèrent par des actions violentes, ainsi cet homme qui captura des bêtes de l'abbaye de Boulbonne qui pâturaient en haut Vicdessos parce que le comte de Foix lui devait de l'argent : Boulbonne racheta les animaux mais on ne sait si l'abbaye se fit rembourser par le comte¹⁵. La confiscation d'animaux pourrait avoir été une pratique assez courante, parce que c'était la seule véritable action coercitive possible en l'absence de possibilités d'accord. Ainsi, le seigneur de Château-Verdun conserva des animaux des habitants de la vallée de Miglos jusqu'au règlement d'un conflit à propos des estives en 1308¹⁶.

Dès 1191, on perçoit aussi des conflits entre abbayes, par exemple entre Grandselves et Boulbonne. Par exemple, une sentence fut rendue à propos des zones de pâturages, qui ont alors été délimitées, à propos des autorisations de transit du bétail à travers les estives¹⁷. Mais les abbayes ne s'opposèrent pas toujours et peuvent aussi s'être entraînées. Quand celle de Boulbonne implanta la grange du Sabartès à Génat, celle de Lagrasse lui afferma la perception de ses droits sur la paroisse de Génat¹⁸.

On perçoit l'acuité des conflits grâce à quelques actes, par exemple celui qui fixe, en 1305, les droits de la communauté de Miglos sur les montagnes dépendantes des seigneurs de Château-Verdun¹⁹ à l'aide de sentences entre communautés de la même époque et aussi celui du comte de Foix qui ordonnait que la communauté de Sos reçoive les bêtes de l'abbaye de Boulbonne²⁰ parce que ces dernières renâclaient. S'agissant de pâturages, les communautés allèrent jusqu'à s'attaquer entre elles, par exemple celles de Sos et de Junac au XIVe siècle²¹. On confisquait des bêtes, on volait, on détruisait des bâtiments : à cette époque, la société montagnarde était sous tension, ce qui illustre l'entrée de crise, le repli sur soi des communautés, alors que les agressions entre voisins et usagers des estives se multipliaient d'autant plus qu'on eut davantage recours aux tribunaux comtaux pour gérer les litiges plutôt qu'à des accords amiables.

L'abbaye de Boulbonne cristallisa nombre de ces conflits car elle n'était pas un usager discret. Au début du XIVe siècle, 2000 moutons de ce monastère pâturaient dans les montagnes du Vicdessos ! On imagine les difficultés, les dégâts et le danger que représentait le déplacement de tels troupeaux.

Les autres puissants possédaient aussi des troupeaux de grandes tailles : à la fin du XIIIe siècle, en même temps qu'il confirmait la jouissance qu'avaient les habitants de la vallée de Sos sur les estives, le comte de Foix se gardait la possibilité d'y faire venir 1000 têtes de bétail (sans compter les agneaux)²².

¹⁵ Doat, 85, 286v.

¹⁶ AD09 E 87, f° 12r -13v.

¹⁷ Doat, 83, 212r.

¹⁸ Doat, 83, f°298r.

¹⁹ AD09, E87, 4r.

²⁰ Doat, 85, 323.

²¹ 1381, E95, 25r.

²² AD09, E96, 22.

Mais les grands troupeaux restèrent le fait des puissants²³.

Les registres de l'Inquisition documentent des troupeaux de moins grandes tailles des bourgeois des villes. Ces bourgeois étaient éleveurs, mais l'achat de bêtes représentait davantage un investissement qu'une activité propre. Les animaux étaient donc gardés par des bergers qui s'engageaient à l'année²⁴ et assumaient l'estive et l'hivernage. Ainsi, Père Maury de Montailou fut-il employé un an par Barthélemy Bourrel d'Ax, puis par Brunissende de *Cervello* et aussi par un autre homme cerdan, l'année suivante. Il estivaient autour du port de Puymorens, dans les montagnes au-dessus d'Ax-les-Thermes, en Sabartès où il prenait donc en charge les animaux de différents propriétaires. S'il semble qu'il lui fallait l'engagement d'un (ou deux) « gros » propriétaire(s), il peut prendre aussi sous sa garde les bêtes de plus petits : ainsi explique-t-il avoir intégré à son troupeau un seul mouton qui appartenait à une femme d'Ax. Quand il changeait de patron, il employait l'expression « je me plaçais chez lui ». Il s'agit donc d'un engagement libre. L'hiver avait lieu la grande transhumance vers la plaine, espace complémentaire des estives montagnardes. Père Maury se rendait avec les moutons à *Tortosa*²⁵, à Arques²⁶, dans les prairies du piémont pyrénéen²⁷, etc. Bien sûr, certains animaux devaient rester dans les hautes vallées mais tous ne le pouvaient pas du fait de l'inadéquation entre les ressources fourragères, *a priori* de production asthénique, et le nombre des animaux.

Documentés par les registres de l'Inquisition dirigée par Jacques Fournier, dans lesquels 108 bergers sont mentionnés (Cazenave 2000, 186), ces bergers étaient associés à un ou plusieurs compagnons et ne travaillaient donc pas seuls. Les chiens sont attestés. Le site castral de Montréal-de-Sos (Auzat), a livré quantité d'ardoises gravées dans le second tiers du XI^e siècle (Guillot sspressea) et l'une d'elle représente un berger (fig. 1). Couvert d'une vaste cape avec capuche, il garde en laisse d'une main, son chien, et de l'autre, il tient le bâton ferré crochu (*gancho*) qui sert à attraper les bêtes en emprisonnant l'une de leurs pattes arrières.

L'habitat de ces bergers n'est pas mieux connus que leurs pratiques. Les actes prévoient, pour les troupeaux des comtes comme pour les communautés, la possibilité de construire et d'utiliser des cabanes. Quelles sont-elles ?

On a longtemps avancé qu'elles étaient conformes aux cabanes en pierre sèche, nommées orris, qui étaient encore utilisées en haute Ariège au début du XX^e siècle et dont on peut aisément observer les vestiges encore actuellement. L'aspect rustique de ces bâtiments ingénieux suggère une ancienneté. Mais plusieurs indices s'opposent à l'idée d'une permanence de l'habitat pastoral. D'abord parce qu'il faut être méfiant vis-à-vis de soi-disant constances architecturales ou sociales, douter que le monde paysan ancien était immuable, tant on sait, dès lors que les études ont pu être menées, la force des changements, des adaptations et donc des évolutions multiples. Même si certains rapports

²³ Les grands troupeaux sont peut être dus à la poussée économique médiévale tout comme le type de brebis dite tarasconnaise pourrait avoir été créé par les cisterciens de Génat.

²⁴ À la date où s'échangeaient les animaux lors de leur descente de l'estive, lors des foires autorisées par les comtes, soit à la Saint-Matthieu à Vicdessos ou à la Saint-Michel à Tarascon.

²⁵ Catalogne espagnole.

²⁶ Razès.

²⁷ (Duvernoy 1977, III 171 et suiv. 443 et suiv.)

entre l'homme et l'animal domestiqué sont permanents car ils dépendent de caractères biologiques dont l'évolution est lente, par exemple le passage d'un encadrement directif des troupeaux et à un laisser-faire tenant compte de l'instinct des animaux, l'exploitation des estives, comme tout autre mise en valeur dépendait de l'organisation socio-économique et devait prendre en compte le système agro-sylvo-pastoral montagnard de manière systémique.

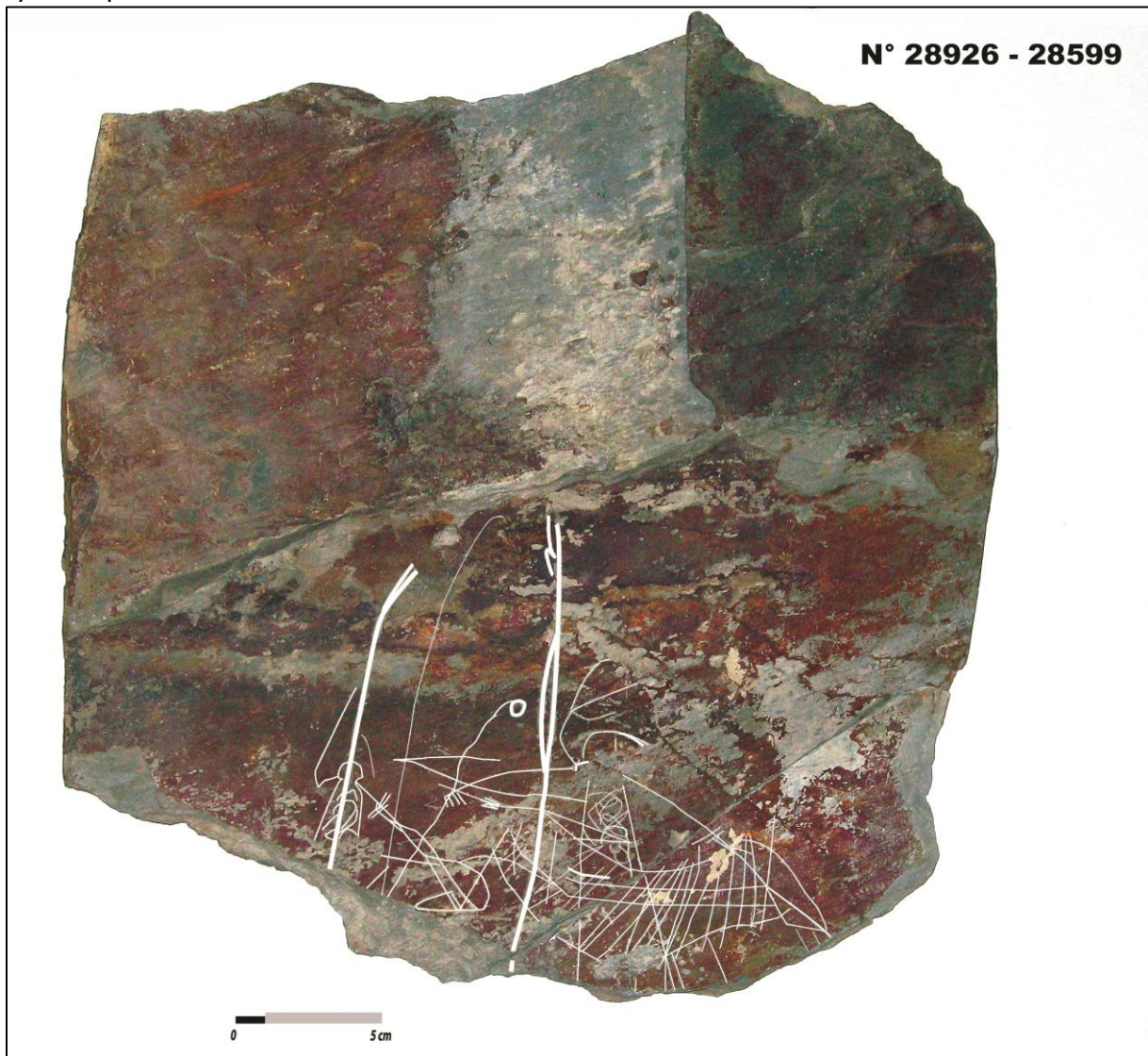


Fig. 1. Ardoises gravées découvertes à Montréal-de-Sos. Un berger tient dans sa main droite une *gancho* et un chien dans sa main gauche. Il est couvert d'un vêtement long à capuche. Second tiers XIVe siècle. DAO Florence Guillot.

En outre, le terme « orri » n'est pas médiéval. Il apparaît à l'époque moderne. Auparavant, les actes mentionnent des cabanes, plus rarement des *gaytas* ou des *caseos*. On peut donc être tenté de proposer qu'un changement architectural aurait impliqué la formation d'un nouveau terme et que ce changement pourrait avoir eu lieu au cours de l'époque moderne, lorsque les orris se sont privatisés²⁸, alors que les cabanes du Moyen Âge ne semblent pas

²⁸ Aujourd'hui encore, les orris appartiennent à des familles (dans le sens de maisonnée), alors que les terrains sur lesquels ils sont construits sont domaniaux ou, plus rarement, communaux.

l'avoir été. L'architecture totalement en pierre aurait alors renforcée cette appropriation pour souligner sa permanence grâce à l'héritage.

Enfin, cette hypothèse est confirmée par les opérations archéologiques, qui, si elles dénichent sur les sites des orris modernes et contemporains des traces d'occupations anciennes²⁹, mettent en évidence l'absence de stratigraphie ancienne liées aux murs en pierres sèches. Ainsi, les sites des habitats pastoraux pourraient s'être pérennisés, mais les bâtiments avoir changé.

Faut-il pour autant oser la comparaison, en élargissant à la haute Ariège, les conclusions de Christine Rendu et de ses équipes qui ont mené de solides études d'archéologie et d'ethnologie pastorales en Cerdane? L'exercice serait périlleux, car le bâti pastoral dépend intimement des conditions de l'exploitation que l'on sait très variées dans l'espace. D'une vallée à l'autre, elles peuvent avoir été différentes. La Cerdagne nous offre donc de solides hypothèses de travail mais il faudrait pouvoir les valider pour la haute Ariège.

Au Moyen Âge, en haut Vicdessos, les cabanes n'étaient pas forcément nombreuses : ainsi en 1294, les 1000 bêtes du comte auraient pu être gardées à l'aide de deux cabanes seulement. Ce terme recouvrait probablement, comme celui d'orri par la suite, un groupe de constructions : enclos, fromagerie, habitats des bergers, dépendances diverses, et ne désignait pas un seul bâtiment. Les registres le confirment : ainsi Père Maury décrit la cabane dont il était « cabanier » et où il faisait les fromages³⁰. Berger était un véritable métier, mais une activité en marge de la société villageoise – à l'époque au devant de la scène. Père Maury disait ne pas pouvoir se marier parce que sa vie n'était pas suffisamment stable alors qu'il était capable d'acheter une maison en trois ans de travail et, donc, qu'il était suffisamment rémunéré³¹.

Les communautés obtenaient aussi le droit d'« acabaner » : à Miglos, le nombre de ces cabanes n'était pas limité, mais l'emplacement était spécifié. En imposant la répartition des habitats pastoraux dans la montagne, le seigneur de Château-Verdun, maître des estives, organise aussi les pâturages et prévient les conflits. Quand plusieurs usagers se partageaient l'estive, par exemple les abbayes de Grandselves et Boulbonne sur les montagnes de Rabat, on prit soin à ne pas construire ces habitats pastoraux trop proches les uns des autres.

D'autant que, malgré l'omniprésence des ovins mentionnée dans la documentation, ils n'étaient pas les seuls animaux à l'estive. L'étude de l'alimentation de la garnison de Montréal-de-Sos à la fin du Moyen Âge révèle la présence de caprinés, qui pouvaient être intégrés aux troupeaux de moutons, mais aussi de porcs, qui pouvaient être hébergés en

²⁹ Les critères de l'implantation sont relativement intemporels, dès lors que l'activité reste la même (production d'agneaux et de fromages) : éloignement des couloirs d'avalanches, proximité de grands blocs erratiques contre lequel l'habitat s'appuie, visibilité des troupeaux, accès à l'eau (source ou ruisseau), etc. Le sondage mené en 2012 à l'orri dit de Jean Lamic, occupé depuis la fin du XIXe siècle jusqu'après la seconde Guerre Mondiale, a permis de relever des tessons anciens, fragmentés mais peu érodés, céramiques rouges polies du XIIe siècle, mais aussi fragments de pots de la transition entre l'âge du Bronze et l'âge du Fer. Nul doute que cette implantation récente fut réalisée sur un site déjà occupé parce que son positionnement répondait à des caractéristiques analogues (Guillot 2012).

³⁰ (Duvernoy 1977, III, 934). Les enclos sont aussi mentionnés, sous le terme de cortal, voir par exemple (Duvernoy 1977, III, 938).

³¹ (Duvernoy 1977, III, 973).

estive³², et surtout de bovidés, majoritaires dans l'alimentation si l'on se réfère au poids de viande consommée. Un seul acte les mentionne, celui qui règle, en 1308, le conflit entre les habitants de Miglos et le seigneur de Château-Verdun. On y donne l'autorisation de construire des cabanes de vachers, évidemment différentes de celles utilisées pour garder les moutons, car les deux espèces ne se mélangent pas sur les pâturages. La pluralité des espèces est aussi parfois reconnue : les habitants d'Illier donnent à ceux de Sos le droit de faire paître les animaux de toutes les espèces dans les montagnes au-dessus de leur village. L'acte les autorise à « acotaler », c'est-à-dire à installer des enclos³³.

Un acte ancien, datant de 807, qui a certes trait au piémont pyrénéen puisqu'il s'agit d'une donation à l'abbaye du Mas-d'Azil³⁴, illustre cette pluralité des troupeaux : les brebis étaient majoritaires mais on avait aussi des chevaux, des bovins et des porcs.

L'estive est surtout fondatrice. La documentation écrite aborde les oppositions et les problèmes, mais l'usage commun des estives fut à l'origine de la formation des villages casaliers et de la naissance des communautés villageoises au cours du Moyen Âge central.

Nous ne percevons pas les transformations de la pratique, mais l'augmentation régulière, plus ou moins synchrone, et pesante du poids des activités agro-pastorales impliqua forcément la mise en œuvre de règles et de méthodes nouvelles. La transhumance d'hiver en est une, elle répond à la pénurie de ressources. On pressent que la croissance du poids des activités humaines, tout comme la mise en place d'une frontière entre États-Nations eurent des conséquences sur les conditions de l'exploitation des montagnes et qu'il fut donc nécessaire de s'adapter. Bien sûr, il y a encore bien plus à documenter que ces quelques éléments.

Les études paléoenvironnementales sont indissociables de notre sujet, tout autant que les enquêtes et fouilles archéologiques. Or celles-ci ont déjà livré de remarquables inventaires en haut Vicdessos, mais l'étape suivante, intrusive, en est à ses balbutiements. En multipliant la nature des investigations, on peut aboutir à des contradictions, mais elles ne nuiront pas à la recherche, et permettront de comprendre de manière plus précise les évolutions des pratiques pastorales qui sont, pour l'instant, encore très mal perçues.

Bibliographie

Baby 1985 : Baby (François), « Les passerries entre l'Andorre et le haut Sabarthès dans le système pastoral ariègeois », dans *Lies et passerries dans les Pyrénées... Actes de la 3e journée de recherches de la Société d'Etudes des Sept Vallées*. Luz-Saint-Sauveur, juillet 1985, Tarbes, 1986, pp. 181-195.

Bal 2006 : Bal (Marie-Claude), *Constructions et dynamiques des espaces et terrasses agro-pastorales en zone intermédiaire des Pyrénées du Néolithique à nos jours, Approche*

³² Ils le sont en tout cas au XIXe siècle. Les groupes d'orris comportent une soue à cochons.

³³ AD09, 1C 163, 1 et 2.

³⁴ Cau-Durban (abbé), *Monographie et cartulaire de l'abbaye du Mas d'Azil*, Pomiès, 1897, acte 22. *Segrobandus* donne à l'abbaye du Mas d'Azil et à l'abbé *Calastrus* : 5 juments, 4 bovins, 5 vaches, 4 porcs et 30 têtes de brebis.

environnementale par la pédoanthracologie, Thèse soutenue en fév 2006, ss la dir. Metallié (Jean-Paul) et Thinion (Michel), Géode, UTM.

Bal, Boris, Galop, Rendu 2006 : Bal (Marie-Claude), Vanniere (Boris), Galop (Didier), Rendu (Christine), Fire and human activities on the Pyrenees mountains (Western Pyrenees and Eastern Pyrenees), inferred from pedoanthracological, palynological, micro-charcoal and archaeological data. An interdisciplinarity approach, *Forest Ecology and Management*, vol. 234, Supplement 1, pp. S14-S15.

Cazenave 2000 : Cazenave (Annie), « Bergers de Montailou », *Autour de Montailou, village occitan*, ss la dir. De Le-Roy-Ladurie (Emmanuel), Montailou 2000, Cahors, 2001, p. 183-211.

Duvernoy 1977 : Duvernoy (Jean), *Le registre d'Inquisition de Jacques Fournier*, 3 volumes, La Haye, 3 tomes, 1977.

Duvernoy 1992 : Duvernoy (Jean), « Activité pastorale et transhumance dans le domaine sud-occitan », *Historiens et archéologues, 3^e session d'Histoire Médiévale de Carcassonne*, 1990, Gap, 1992, p. 228-241.

Galop 1996 : Galop (Didier), *La forêt, l'homme et le troupeau. Six millénaires d'anthropisation du massif pyrénéen de la Garonne à la Méditerranée*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse-le-Mirail, 1996, pp. 185-218.

Galop 2000 : Galop (Didier), « La croissance médiévale sur le versant nord des Pyrénées à partir des données palynologiques », Berthe (Maurice), Cursente (Benoît), ss la dir. *Villages pyrénéens : morphogenèse d'un habitat de montagne*, Toulouse, 2000, pp. 45-54.

Guillot 2010 : Guillot (Florence), « Habitats et peuplement en haute vallée de l'Ariège aux XIe et XIIe siècles », *Habitat et peuplement dans les Pyrénées au Moyen Âge et à l'époque moderne, Travaux du groupe RESOPYR III*, Textes recueillis et édités par Jean-Pierre Barraqué et Philippe Sénac, collection Méridiennes, Université de Toulouse Le-Mirail, 2010, pp. 79-94.

Guillot 2011 : Guillot (Florence), « La vallée de Sos à la fin du Moyen Âge », *Bulletin des amis des Archives de l'Ariège*, n°3, 2011, pp. 47-80.

Guillot 2012 : Guillot (Florence), *Rapport de sondages archéologiques aux orris de Jean Lamic (Soulcem – Auzat – Ariège)*, décembre 2012, dactyl.

Guillot 2013 : Guillot (Florence), « Seigneurie, villages et châteaux, la vallée de Miglos au Moyen Âge, un ensemble exemplaire », Colloque de Foix « Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges », déc 2011, novembre 2013.

Guillot ss presse : Guillot (Florence), « Montréal-de-Sos, fortification plurimillénaire du versant nord des Pyrénées Centrales », Colloque de Chauvigny, *Demeurer, défendre et paraître : orientations récentes de l'archéologie des fortifications médiévales entre Loire et Pyrénées*, juin 2012.

Massendari ss presse, « De la consommation aux consommateurs : contribution à la caractérisation du site de Montréal-de-Sos à partir des restes archéozoologiques », *Montréal-de-Sos castrum montagnard des comtes de Foix*, publication finale des 12 années de fouilles archéologiques, ss la dir. Guillot (Florence).

Maciotta 1988 : Maciotta (Valérie), *L'abbaye de Boulbonne et son domaine foncier, actes de 1154 à 1238*, mémoire de maîtrise, Université Toulouse-le-Mirail, Juin 1988.

Pasquier (1917-22) : Pasquier (Felix) « Episodes des relations entre la vallée de Vicdessos et les vallées voisines de la Catalogne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Lies et passeries », *Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences Lettres et Arts*, n°8 p. 193.

Rendu 1998 : Rendu (Christine), La question des *orris* à partir des fouilles archéologiques de la montagne d'Enveig (Cerdagne) : état des recherches et éléments de réflexion, *Le paysage*

rural et ses acteurs, Journée d'étude du 25 nov. 1995 du Centre de Recherches Historiques sur les Sociétés Méditerranéennes (CRHiSM), A. Rousselle et M.-C. Marandet éd., Université de Perpignan : 245-277.

Rendu 2001 : Rendu (Christine), Fouiller des cabanes de bergers : pour quoi faire ?, In : J. Guilaine ed., *La très longue durée, Etudes Rurales*, 153-154 : 151-176.

Rendu 2003 : Rendu (Christine), *La Montagne d'Enveig. Une estive pyrénéenne dans la longue durée, Perpignan*, éd. du Trabucaire.

Rendu 2004 : Rendu (Christine), Des cabanes aux maisons : les transformations d'une estive pyrénéenne, du Moyen Âge aux Temps Modernes, B. Cursente (dir.), *Habitats et territoires du Sud, Actes du 126e congrès national des sociétés savantes*, Paris, Editions du CTHS, pp. 147-163.

Saint-Martin 2010 : Saint-Martin (Catherine), « L'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse au XIIIe siècle : indices de crise et positionnement territorial en comté de Foix », colloque de Foix tenu en 2009 *1209-1309, Un siècle intense au pied des Pyrénées*, ss la dir. de Pailhès (Claudine), Castanet-Tolosan, 2010, p. 429-445.